

COMMISSION SPORTIVE

Réunion : du lundi 18 août 205 au siège du district à Vesoul

Présidence : M. DROIT

Présents : MM. FIDON – GONCALVES – MADIOT.

Excusés : MM. BERTIN – GUYON – MANGIN.

Participant : MM. BARBIER – BEGEL – MOUGIN – TAVERDET (salariés).

PARTIE I

FOOTBALL COMPETITIONS JEUNES U18 – U15 : SAISON 2025/2026

A) CHAMPIONNAT U18 :

Pas de modification/Procès-verbal du 12 août 2025

DEPARTEMENTAL 1 :

ENTENTE ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT/PAY LUXEUIL
FC 2 VELS
FRANCHEVELLE
GR VAL GRAY
HERICOURT HAUTE LIZAINE
MARNAY
NOIDANS VESOUL
PAYS MINIER
PERROUSE
RIOZ FC

DEPARTEMENTAL 2

Groupe A :

FC 4 RIVIERES
GR SAONNOIS
MONTS GY
NOIDANS VESOUL 2
RIGNY
VAL DE PESMES

Groupe B :

ENTENTE JUSSEY/AMANCE CORRE POLAINCOURT
EXEMPT
FROTEY VESOUL(*en attente réception nouvelle appellation/FFF)
GR 3 RIVIERES
GR VAL CERISE
JASNEY

Groupe C :

COLOMBE
ENTENTE HERICOURT HAUTE LIZAIN 2/LURE JS 3
EXEMPT
LARIANS
ENTENTE MELISEY/HAUTE VALLEE OGNON/PAYS MINIER 2
MAGNY VERNOIS

B) CHAMPIONNAT U15 :

La commission prend connaissance :

- Du courriel du club de Melisey/St Barthélémy réceptionné le 13 août 2025, informant du souhait du club de voir évoluer son équipe U15G initialement inscrite en Départemental 3 groupe E en Départemental 2.
- Du courriel du club de Colombe réceptionné le 14 août 2025, informant du souhait du club de voir évoluer son équipe U15G initialement inscrite en Départemental 2 groupe B en Départemental 3.
- Du courriel du club de Jasney réceptionné le 17 août 2025, informant du souhait de voir évoluer son équipe U15G initialement inscrite en Départemental 2 groupe B en Départemental 3.
- Du courriel du club de Vesoul Agglomération réceptionné le 18 août 2025, informant du souhait de voir évoluer son équipe U15G initialement inscrite en Départemental 3 groupe D en Départemental 2.

La commission donne un avis favorable à ces demandes et apporte les modifications comme ci-dessous :

Equipe de Melisey/St Barthélémy en D2 groupe B en lieu et place de l'équipe de Colombe.
Equipe de Colombe en D3 groupe E en lieu et place de l'équipe de Melisey/St Barthémémy.

Equipe de Vesoul Agglomération Olympique en D2 groupe B en lieu et place de l'équipe de Jasney.
Equipe de Jasney en D3 groupe D en lieu et place de l'équipe de Vesoul Agglomération Olympique.

Constitution des groupes de la phase automne :

DEPARTEMENTAL 1 (sans modification/PV du 12 août 2025)

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT
ENTENTE PAYS LUXEUIL/ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT
NOIDANS VESOUL 2
PAYS MINIER
RIOZ FC
VESOUL FC 3

DEPARTEMENTAL 2

Groupe A :

FC 2 VELS
FC 4 RIVIERES
MARNAY
PERROUSE
RIGNY
VAL PESMES

Groupe B :

GR SAONNOIS
GR VAL CERISE
HERICOURT HAUTE LIZAINE
MELISEY/ST BARTHELEMY
LURE JS
VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE

DEPARTEMENTAL 3

Groupe C :

ENTENTE PERROUSE 2/LARIANS
EXEMPT
LA ROMAINE
GR SOING VAL DE SAONE
GR VOIE VERTE
MONTS GY

Groupe D :

ENTENTE DAMPIERRE LINOTTE/COLOMBE 2
GENEVREY
JASNEY
JUSSEY
GR SAONNOIS 2
GR 3 RIVIERES

Groupe E :

COLOMBE
EXEMPT
ENTENTE HERICOURT HAUTE LIZAINE 2 / PAYS MINIER 2
ENTENTE MAGNY VERNONIS / LURE JS 2
FROTEY VESOUL (*en attente réception nouvelle appellation/FFF)
GR VOIE VERTE 2

Le Président de la Commission Sportive
Reynald DROIT

RAPPEL :

*Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF.
Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.*